

**Note relative à la Taxe de séjour
 applicable à compter du 1^{er} janvier 2025**

Par délibération n° 2024/91 du 25 juin 2024, la CCVUSP a instauré de nouveaux tarifs relatifs à la taxe de séjour, à appliquer à compter du **1^{er} janvier 2025** :

TAXE DE SEJOUR A COMPTER DU 1er JANVIER 2025 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVUSP		
Barème tarifaire légal		
Catégories d'hébergements	Tarifs CCVUSP *	Tarifs de la taxe de séjour à appliquer à compter du 1er janvier 2025, TAD incluse **
Palaces	4,80 €	5,28 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50 €	3,85 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €	2,86 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €	1,87 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoiles, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,66 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de **5 % du coût par personne de la nuitée** dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

* tarif voté par le conseil communautaire pour la part relative à la CCVUSP

** Tarif à appliquer à la clientèle à compter du 1er janvier 2025, tenant compte de la Taxe Additionnelle Départementale (10%) reversée au Conseil Départemental 04 par la CCVUSP.

Pour servir et valoir ce que de droit,
 A Barcelonnette, le 28 juin 2024

La Présidente,
 Mme Elisabeth JACQUES

